LETTRE D'INFORMATION

Antenne Pour l'Emploi des Réservistes de Brest

JANVIER 2024

L'APER Brest vous souhaite une excellente année.

Nous contacter

Via mail : dpmm-pm3-aper-brest.contact.fct@def.gouv.fr

Par téléphone :

- Accueil : 02.98.37.79.41
- Secrétariat : 02.98.14.97.65

SOMMAIRE

Informations à l'attention des candidats..... Page 3

Réseaux sociaux – s'informer..... Page 4

A savoir ..... Page 5

Information particulière ..... Page 8

Recherches spécifiques ..... Page 10

Postes Urgents ..... Page 13

Postes PMM ..... Page 14

Postes permanents ..... Page 15

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS

Que vous soyez réserviste opérationnel, ancien militaire ou personne civil sans passé militaire, vous pouvez faire acte de candidature sur un ou plusieurs postes.

AVANT DE CANDIDATER

Nous vous demandons de vérifier :

- Vos compétences au regard de la description de la fonction. La colonne « métier » permet d'identifier les spécialités recherchées. Le terme « INDIF » sous-entend que le poste ne nécessite pas de compétence « métier » spécifiques.
- Votre disponibilité en fonction de la durée précisée. Cette durée s'exprime en nombre de jours d'activités. Sauf mention particulière, ces jours sont répartis sur l'année en cours et non en continu sur une période bloquée.

COMMENT CANDIDATER ?

Pour chacun des postes envisagés vous devez adresser un courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous accompagné des documents suivants :

dpmm-pm3-aper-brest.contact.fct@def.gouv.fr

- Une lettre de motivation précisant la formation d'emploi, le descriptif et le numéro du poste.
- Un curriculum vitae

Pour le personnel civil sans aucun passé militaire il convient de noter que :

- L'intégration dans la réserve est subordonnée à l'obtention d'un emploi ouvert à la prospection.
- L'intégration se fait à un grade correspondant au diplôme, au niveau d'études et à l'âge détenu. Par conséquent, en fonction de votre situation il convient de ne candidater que pour les postes qui sont en adéquation avec le niveau de grade auquel vous pouvez prétendre (BEP/CAP/BAC = MOT, BAC+2 = SM, BAC+3 = ASP).

Le recrutement dans la réserve opérationnelle exige **d'être apte médicalement** et ce, **à la signature du contrat**. Aucun jour d'activité ne peut être effectué sans aptitude médicale.

En complément de nombreux postes requièrent une vaccination complète contre la COVID.

Campagne de prospection postes réserves :
Des messages de prospection ciblée pour des postes « réserves » à pourvoir peuvent être envoyés directement sur les adresses mails personnelles. Il est recommandé de consulter les répertoires des messages non sollicités (« SPAM », « indésirables »…) le cas échéant.

Servir dans plusieurs réserves à la fois
Un réserviste opérationnel ne peut souscrire un contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) qu'au titre d'une seule force armée. Il peut en revanche servir simultanément dans une des réserves opérationnelles des forces armées et dans la réserve civile de la police nationale. Dès lors qu'un volontaire souhaite servir dans plusieurs composantes de réserve, il en informe à la fois son autorité d'emploi et celle qu'il souhaite rejoindre.

Réseaux sociaux – s'informer

Réservistes Opérationnels Connectés (ROC)

Pour toute difficulté de création ou de connexion à votre espace sur le logiciel ROC, il convient de contacter par mail l'administrateur à l'adresse suivante :
minarm-sireserves.administrateur.fct@intradef.gouv.fr

Et pour toute difficulté relative au e-billet, il convient d'envoyer un mail à l'adresse suivante :
minarm-sireserves-ebillet.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Accès sur les réseaux

L'accès à la réserve peut se faire par différents biais :

FACEBOOK :

En vous abonnant au groupe « Réserve Marine Nationale » vous pourrez trouver les lettres d'informations des trois APER nationales.
https://www.facebook.com/groups/reservemarinenationale/?ref=share

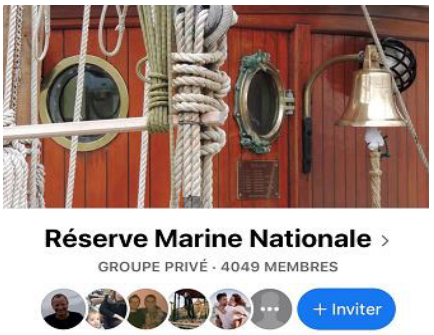

INTERNET

- Site réservistes opérationnels connectés (ROC) : https://www.reservistes.defense.gouv.fr/

RH MARINE

- Site RH DPMM – Personnel militaire de la Marine

  Internet : https://www.rh.marine.defense.gouv.fr/

  Intradef : Site RH - onglet Réserve/emploi APER/lettres d'informations APER
  https://portail-rh-marine.intradef.gouv.fr/index.php/la-reserve/emploi/279-lettres-d-information-aper/1488-lettre-d-information-aper

A SAVOIR

1. Limite d'âge dans la réserve :

Le Code de la Défense a été modifié par la Loi n° 2023-703 du 1er août 2023 et notamment l'Article L4221-2 relatif à la réserve opérationnelle.

TITRE II : Volontaires pour servir dans la réserve opérationnelle (Articles L4221-1 à L4221-10)

Article L4221-2

Nul ne peut appartenir à la réserve opérationnelle au-delà de soixante-douze ans.

2. Honorariat et réintégration de la réserve

Lorsqu'ils quittent la réserve, les réservistes peuvent être admis de droit ou sur demande à l'honorariat de leur grade (art R4211-6 du code de la défense).

Les marins ayant acquis ce statut doivent, s'ils souhaitent réintégrer la réserve opérationnelle, en demander la radiation auprès de PM3. Ces deux positions étant exclusives l'une de l'autre.

3. Concertation - CCROM :

Les représentants de catégorie relevant du périmètre de l'APER Brest sont les suivants :

CCRO-M				
FONCTION	CATEGORIE	NOM	PRENOM	SPECIALITE
Titulaire Suppléant	OFF	CF BOIS CC MAZARDIN	Carl Patrick	INTRA EMSER
Titulaire Suppléant	OMS	MP PENEC MP CARTIER	Gilles Pascal	DENAE FUSIL
Titulaire Suppléant	OM	MT GÂCHET SM PLÜEN	Julien Sylvain	GESTRH MOPONT
Titulaire Suppléant	QMM	MO1 ROBIN POSTE VACANT	Nolwenn POSTE VACANT	SEGER POSTE VACANT

4. Activités :

2.1. Rappel du cadre règlementaire pour employer un réserviste de la Marine Nationale :

Tout réserviste doit, avant d'être employé :

- Être affecté sur un poste inscrit au REO/PAR validé par le bureau effectif de la DPMM et conforme à la fiche de poste de l'employeur ;
- Avoir signé un contrat d'Engagement à Servir dans la Réserve (ESR) valide ;
- Être apte médicalement à servir ;
- Avoir reçu une convocation préalable à toute activité prévue par l'employeur.

Conséquences de tout manquement à ce cadre :

- **Absence de couverture juridique et engagement de la responsabilité de l'unité employeur en cas d'accident;**
- **Impossibilité pour l'administration de verser toute solde au titre des jours d'activité effectués.**

2.2 Signalement des journées d'activité

Ref : GNP R250/21 du 10/12/21

Depuis janvier 2022, les jours d'activité des réservistes des unités Marine (hors unités sensibles) sont saisis sur ROC. Ce système impose un référentiel interarmées des codes activités, qui remplace celui de l'instruction 45 de référence.

Dans ROC, les codes activités sont renseignés dans le bloc « mes activités » par une aide à la saisie. Au contraire, les unités qui n'utilisent pas encore ROC doivent continuer à rédiger « manuellement » leurs ENARO.

Pour que leurs réservistes soient soldés, elles doivent être particulièrement vigilantes à mentionner les codes référencés.

- La liste des codes valides est postée sur le portail RH : onglet réserve/emploi.
- Les réservistes des unités n'utilisant pas ROC sont invités à se rapprocher de leur délégué administratif ou BARH.

2.3 Activités de réserve et Fonction Publique

Le personnel civil employé au sein de la fonction publique ne peut effectuer plus de 30 jours ouvrables de réserve par an. Au-delà, l'intéressé doit être placé en détachement.

5. ENSAP - L'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public

Depuis le 1er juillet 2019, l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) permet aux militaires réservistes de consulter leurs bulletins mensuels de solde (BMS) et leurs récapitulatifs des périodes de réserve à partir d'internet, à l'adresse suivante : *https://ensap.gouv.fr*.

6. Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) des réservistes

Conformément à la règlementation en vigueur, les réservistes ayant liquidé leur prestation RAFP n'acquièrent plus de droits pour les périodes d'activités de réserve réalisées après la date de la liquidation.

Il est vivement conseillé aux réservistes concernés d'en informer leurs organismes d'administration respectifs afin de ne pas cotiser à fonds perdu à la RAFP.

7. Règle du cumul des jours d'activités et pension :

L'article L.80 du code des pensions civiles et militaires prévoit qu'un militaire percevant une pension militaire de retraite et présent au titre d'une période de réserve, ne peut prétendre au cumul des deux rémunérations, dès lors que la période d'activité réserve est d'une durée continue égale ou supérieure à 30 jours.

Ces dispositions s'appliquent pour les missions effectuées sur le territoire métropolitain, mais également pour les missions extérieures qui imposent parfois de longues périodes continues.

8. La protection sociale du réserviste

Un nouveau FLYER concernant la protection sociale du réserviste (principe, procédure à suivre, constitution du dossier, coordonnées) est disponible sur le site de la garde nationale (www.garde-nationale.gouv.fr)

9. Administration :

Il est indispensable de prévenir lorsque vous changez de coordonnées, afin de procéder à la mise à jour de votre dossier, notamment pour l'adresse internet qui demeure le principal moyen de communication entre vous et votre APER :

- Si vous êtes sous ESR, cette demande doit être transmise à votre BARH.
- Si vous n'êtes pas sous ESR, elle sera mise à jour par PM3 lorsque vous serez réintégré.

10. NPRM – Transition ICM/IEM

Le 3ème volet de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) est mis en application à compter du 1er octobre 2023.

A ce titre, deux indemnités seront mises en œuvre en lieu et place de l'indemnité pour charges militaires (ICM) et de la majoration de l'indemnité pour charges militaires (MICM), il s'agira :

- De l'Indemnité d'état militaire (IEM) en replacement de la partie universelle de l'indemnité pour charges militaires (ICM), c'est-à-dire le taux de base et les taux particuliers dédiés à la seule indemnisation des frais induits par le statut militaire ;
- De l'indemnité de garnison des militaires (IGAR) en remplacement des mécanismes de l'ICM et de la MICM. L'IGAR est destinée à mieux indemniser les contraintes de logement auxquelles les militaires sont confrontés dans leur commune d'affectation. **L'IGAR ne concerne que le personnel d'active.**

Compte tenu de cette évolution **une indemnité compensatrice temporaire** (ICT) sera versée pour les réservistes jusqu'au terme du contrat d'engagement (ESR) en cours le 30/09/2023 afin de couvrir un niveau de rémunération équivalent à l'ancienne ICM.

Information particulière

Ci-dessous un message émis par le bureau PMS concernant le recours aux indemnités kilométriques pour le personnel de réserve.

Nmr/4019 NP 0304 DPM/PMS/UO/RH - GNP 0374/23
Obj/ Recours aux indemnités kilométriques pour le personnel de réserve.
Txt
Tout personnel marine

Primo/
La DPM, responsable d'unité opérationnelle pour les frais de déplacement liés à la convocation des réservistes, rappelle les règles encadrant le recours des indemnités kilométriques dans ce cadre.
Le bureau PM3 gère et suit l'enveloppe des crédits, alloués par la DPM, dédiés au remboursement des trajets allers-retours induits par les convocations des réservistes par les employeurs.

Secundo/
Pour toute convocation d'un réserviste, la voie ferrée est la norme comme mode de transport.
L'utilisation d'un transport individuel type taxi n'est pas autorisée par l'UO MM01.
Il est rappelé que les réservistes résidant dans la garnison de leur unité d'affectation, au sens des frais de déplacement, ne peuvent règlementairement pas prétendre au versement de l'indemnité kilométrique (ik). Seuls les transports en commun peuvent être indemnisés.

Tertio/
Les trajets allers-retours induits par les convocations sont pris:

- par e-billets via le si roc pour le personnel connecte,
- par l'application tacite (code d'engagement TPM12NGM17) pour le cas du personnel affecté en unité sensible,
- par l'application fd@ligne pour le remboursement de frais autres ou supplémentaires à la voie ferrée liés aux convocations, en utilisant le code d'imputation fd@ligne numéro FD2ADRSPM3.
  Les frais concernés sont les suivants :
  - prise en charge sur justificatif des frais de transport en commun (ticket de métro, bus...),
  - remboursement de l'emploi d'un véhicule personnel sur la base du tarif SNCF 2ème classe,
  - remboursement de l'emploi d'un véhicule personnel sur la base de l'ik avec accord préalable du bureau PM3.

Quatro/
Le recours au véhicule personnel est proscrit sauf dérogation validée par le bureau PM3 sur la base des conditions suivantes:

- unité d'affectation isolée, avec insuffisance des transports en commun,
- le domicile du réserviste se trouve en dehors de la garnison où s'effectue la période de réserve,
- le recrutement local (à privilégier) n'a pu être satisfait,
- aucune alternative n'est possible (bus, car...),
- une économie de crédits réalisée par rapport à l'emploi du transport en commun,
- une raison médicale justifiée.

La demande de dérogation argumentée et justifiée est formulée par le chef d'organisme employeur vers le bureau PM3 (MCA RESERVE) par NEMO.

Dans l'esprit, les dérogations ne peuvent être accordées qu'à titre exceptionnel sous réserve que l'emprunt du véhicule personnel réponde à l'intérêt du service et non à la convenance personnelle du réserviste.
Quinto/
Lorsqu'une dérogation est accordée par le bureau PM3, l'organisme d'emploi du réserviste s'attachera à optimiser les convocations afin de limiter le nombre d'aller-retour à indemniser via l'indemnité kilométrique (ik).

Le NEMO d'accord du bureau PM3 devra être joint par l'unité à l'ordre de mission initié par l'unité d'emploi sur l'application fd@ligne.

Si un réserviste utilise un moyen de transport personnel sans autorisation de sa hiérarchie, pour se rendre sur son lieu de convocation, il est alors remboursé sur la base du tarif de 2ème classe formalisé par un ordre de mission rédigé par l'employeur.

Enfin, si un réserviste utilise un moyen de transport personnel avec l'autorisation de sa hiérarchie mais sans accord PM3, le remboursement sur la base de l'ik est à imputer sur le budget frais de déplacement de l'employeur (hors UO MM01).

RECHERCHES SPECIFIQUES

I. Unité de Réserve Opérationnelle de la Marine (UROM)

Dans le cadre de l'évolution de la Réserve la Marine a mis en place des Unités de Réserve Opérationnelle de la Marine (UROM) dans les différentes autorités organiques et territoriales.

Les missions de ces unités seront :

- d'incorporer les jeunes candidats à la réserve et les administrer ;
- de les préparer et les qualifier aux emplois opérationnels ;
- d'appuyer les forces en mettant à leurs dispositions des réservistes préparés au moyen d'une gestion administrative autonome.

A ce titre, l'APER Brest recherche des volontaires pour les fonctions suivantes :

UROM FORMATION :

La Marine nationale met en place un module spécifique de commandement, management et leadership au profit des futurs BS. A ce titre, l'UROM recherche 25 « formateurs réserve » pour le périmètre Brest/Lorient.

Profil : MT à MJR BS/BM

Lieu des formations : Lanvéoc pour le périmètre de « Brest » et ECO FUSIL pour le périmètre de « Lorient ».

Durée de l'ESR : 13 jours d'activité (3 jours de formation + 10 jours de dispense de cours).

Description liée au poste :

- Suivre une formation de 3 jours sur ce module spécifique dispensée à l'Ecole des fusiliers marins à Lorient (formation suivie une seule fois). *La formation sera vraisemblablement mise en œuvre fin 2023 pour la phase d'expérimentation.*
- Dispenser cette formation d'une durée de 2 semaines au sein d'un des 4 centres de formation régionaux.
- Dispenser potentiellement d'autres formations de 2 semaines en fonction des disponibilités.

UROM ALFAN BREST :

- 1 capitaine d'armes (FUSIL)
- 1 Instructeur MANEU/NAVIT

UROM ALFUSCO :

- 1 adjoint ADM – correspondant ADM (Adjudant –RH)
- 1 adjoint PREPA OPS METIERS
- 1 CORSIC : OM/OMS SITEL
- 1 Instructeurs COMBAT/DEF – expert COMBAT (FUSIL)
- 2 Instructeurs COMBAT/DEF – expert TIR (FUSIL)
- 2 assistants ADM (ADMIN ou INDIF)
- 1 assistant préparation logistique (COMLOG)

UROM CECLANT :

- 1 instructeur Garde armée – FUSIL
- 1 instructeur Sécurité sinistres – MARPOMP
- 1 instructeur Restauration et services – COMMI

UROM FOST :

- 1 capitaine d'armes de l'UROM FOST (MP FUSIL)
- 1 Instructeur SECU
- 8 postes d'opérateur de surveillance et filtrage : Kerlouan (1), presqu'île de Crozon (5) et Brest (1).

II. CECLANT AMIRAUTÉ

La division opérations de CECLANT AMIRAUTÉ recherche du personnel qualifié dans les domaines OPS, SIC et RENS afin d'honorer les postes suivants :

Grade Nominal	Métier	Commune	DPT	Durée	Description du poste Rhapsodie	
EV1	OPS/RI	BREST	29	90	Adjoint SIREN Afrique	
MP	RENS	BREST	29	100	Adjoint J2 plateau Afrique	
MP	OPS/AERO	BREST	29	70	OQO / AIR / ZONEX AIR	x2 postes
MP	OPS	BREST	29	70	OQO / SURF	
PM	SIC	BREST	29	90	Chef de quart PC SIC	
PM	SIC	BREST	29	55	Fréquencier cellule exploitation	
SM	SIC	BREST	29	90	Opérateur LICOM	
SM	SIC	BREST	29	90	Opérateur PC SIC	

III. SRM – Commission de sélection Officiers sous contrat

Le SRM recherche un officier marinier réserviste BS GESTRH ou COMLOG (de MT à MP) pour armer le secrétariat de la commission de sélection des candidats officiers de Marine (OM/SC) à Brest.
La commission de sélection des candidats OM/SC de Brest se déroulera du 11 mars 2024 au 03 mai 2024 et le secrétariat sera activé à compter du 12 février 2024 jusqu'au 03 mai 2024.

IV. DCSD – Mission d'expertise Afrique

La DCSD recherche des instructeurs pour des missions de formations en Afrique. Ces formations seront dispensées à la fois aux officiers et sous-officiers participant au cours d'application de l'Ecole Navale de TICA et aux instructeurs de l'école en charge des domaines recherchés.

Les profils recherchés sont les suivants :

- Formateur manœuvre :
  Lieu : Guinée Equatoriale.
  Compétences indispensables :
  - P1 : avoir exercé en qualité d'instructeur en école (EN, EMN, CIN BREST….) et avoir une expérience embarquée ;
  - P2 : MANEU ayant une expérience embarquée et pédagogique.
  - Titulaire d'un CML d'anglais.

  Durée de la mission : 14 jours.

- Formateur NAVIT :
  Lieu : Guinée Equatoriale.
  Compétences indispensables :
  - P1 : avoir exercé en qualité d'instructeur SMDSM en école et avoir une expérience embarquée ;
  - P2 : NAVIT ayant une expérience embarquée et pédagogique.
  - Titulaire d'un CML d'anglais.

  Durée de la mission : 07 jours.

- Formateur navigation OFF :
  Lieu : Guinée Equatoriale.
  Compétences indispensables :
  - P1 : avoir exercé en qualité d'instructeur en école et avoir une expérience embarquée ;
  - P2 : officier OPS/NAUTI ayant une expérience sur l'emploi de simulateur de navigation.
  - Titulaire d'un CML d'anglais.

  Durée de la mission : 07 jours.

- **Formateur navigation/CDQ** :
  Lieu : Guinée Equatoriale.
  Compétences indispensables :
  - P1 : avoir exercé en qualité d'instructeur en école et avoir une expérience sur l'emploi de simulateur de navigation ;
  - P2 : officier NAUTI / OMS NAVIS ayant une expérience embarquée et pédagogique.
  - Titulaire d'un CML d'anglais.

  Durée de la mission : 49 jours.

POSTES URGENTS

Formation	Grade Nominal	Métier	Poste	Commune	DPT	Durée	Description du poste Rhapsodie
UROM FORFUSCO	MP	INDIF	RXXXX	LORIENT	56	90	Adjoint – correspondant ADM
AIA BRETAGNE	MT	GESTRH	R1064	LANDIVISIAU	29	45	Aide au traitement des dossiers RH du BEC/LDV
BN BREST	MAJ	NAVIT	R0039	BREST	29	60	Commandant en second de l'aventurière II a/c du 04/06/2023 – mission en juillet 2023

POSTES CRÉÉS EN 2024

Formation	Grade Nominal	Métier	Poste	Commune	DPT	Durée	Description du poste Rhapsodie
BREST CIN	MP	INDIF	RXXXX	BREST	29	60	Chargé du déploiement du SI AURION - Programmateur
BREST CIN	MP	INDIF	RXXXX	BREST	29	60	Chargé du déploiement du SI AURION - Développeur
DEF MOB_PDM BREST	MP	GESTRH	R0004	BREST	29	30	Chargé de prospection et de relations entreprises

POSTES PMM

Formation	Grade Nominal	Métier	Poste	Commune	DPT	Durée	Description du poste Rhapsodie
CECLANT AMIRAU	LV	INDIF	R1305	BREST	29	34	Chef du centre PMS Maistrance
COMAR BORDEAUX	LV	INDIF	R1077	POITIERS	86	30	PMM - POITIERS - Chef de centre
COMAR BORDEAUX	MP	INDIF	R1061	POITIERS	86	28	PMM - Poitiers - Adjoint au chef de centre
COMAR BORDEAUX	PM	INFIF	R1083	ANGOULEME	16	28	PMM - Angoulême - Instructeur
COMAR BORDEAUX	PM	INDIF	R1062	POITIERS	86	28	PMM - Poitiers - Instructeur
COMAR BORDEAUX	MT	INFIF	R1084	ANGOULEME	16	28	PMM - Angoulême - Instructeur
CECLANT AMIRAU	MT	INDIF	R1304	BREST	29	22	PMS – Instructeur – Chef escouade
CECLANT AMIRAU	MT	INDIF	R1310	BREST	29	22	PMS - Instructeur
CECLANT AMIRAU	MT	INDIF	R1360	BREST	29	22	PMS - Instructeur
COMAR BORDEAUX	MT	INDIF	R1041	BAYONNE	64	28	PMM – BAYONNE - Instructeur
COMAR BORDEAUX	SM	INDIF	R1013	BORDEAUX	33	26	PMM - Bordeaux – Instructeur
COMAR BORDEAUX	SM	INDIF	R1032	BORDEAUX	33	28	PMM - Bordeaux – Instructeur
CECLANT AMIRAU	SM	INDIF	RXXXX	DINARD	35	30	Instructeur PMM Dinard Saint – Malo
COMAR BORDEAUX	SM	INDIF	R1063	POITIERS	86	28	PMM - Poitiers - Instructeur
COMAR BORDEAUX	QM1	INDIF	R1070	PAU	64	28	PMM - Pau- Instructeur

POSTES PERMANENTS

(la mention « AB initio » correspond à du personnel n'ayant pas d'expérience militaire préalable)

Formation	Grade Nominal	Métier	Poste	Commune	DPT	Durée	Description du poste Rhapsodie
COM-IAZDS SUD	CV	INDIF	R1035	CAHORS	46	30	DMD 46 -Expert planification conduite des opérations
ALFAN ANTBREST	CF	SCGDM	R1296	BREST	29	68	Adjoint au pilote de la documentation tactique nationale
BAN LANDIVISIAU	CF	AVIAT/PILAE	R1058	LANDIVISIAU	29	20	Instructeur pilote
BAN LANVEOC	CF	AVIAT	R1058	LANVEOC	29	20	Adjoint de l'officier de sécurité aérienne de la BAN – suppléant commandant
CECLANT AMIRAU	CF	INDIF	R1024	BREST	29	60	JDC/JDM
CECLANT AMIRAU	CF	INDIF	R1261	BREST	29	60	Chargé d'études « infrastructure terrestre » à/c de 05/2024
CECLANT AMIRAU	CF	OCQ/CANSM	R1258	BREST	29	90	Suppléant chef du PC RUBIS - Officier Eperon – OPEM
CECLANT AMIRAU	CF	OPS	R1159	BREST	29	80	Officier conduite et préparation des opérations et exercice Multilatéraux OPEM – Officier EPERON
ECOLE NAVALE	CF	INDIF	R1152	LANVEOC	29	35	Chef de bureau programmation finances
EM ALFOST	CF	OPS/SM	R1036	BREST	29	40	Officier chargé du contrôle opérationnelle des sous-marins
EAN	CF	PILAE	R0001	DAX	40	9	EAN COGNAC - Moniteur en vol pour élèves-officiers pilotes
COM-IAZDS OUEST	CF	INDIF	R0007	NANTES	44	25	DMD 44 - Expert planification et conduite des opérations
BAN LBIHOUE	CF	INDIF	R1119	QUEVEN	56	30	Chargé de mission « sécurité/protection »
34F/ESHE	CC	PILAE/AVIAT	R1008	LANVEOC	29	60	Moniteur ESHE à/c de 01/2024
ALFUSCO	CC	INDIF	R1111	LANESTER	56	20	Chargé d'études «développement stratégique innovation»
CECLANT AMIRAU	CC	OPS	R1553	BREST	29	100	Adjoint chargé de mission / exercices - GAN
COM-IAZDS OUEST	CC	INDIF	R1007	BREST	29	20	EM CDF - Officier traitant Centre Opérations – AEM Disponible à/c du 01/2024
CECLANT AMIRAU	LV	INDIF	R1566	COTES D'ARMOR	22	10	Assistant départemental

ECOLE NAVALE	LV	INDIF	R1095	LANVEOC	29	20	Adjoint formation master Amasone et expertise normes
EM ALFOST	LV	OPS/SM	R1059	BREST	29	40	Officier chargé du contrôle opérationnelle des sous-marins
POSA	LV	INFOG/SIC	R0001	BREST	29	90	Officier contrôleur SSI
MTECT - CROSS CORSEN	LV	INDIF	R1039	PLOUARZEL	29	100	Officier de permanence
MTECT - CROSS CORSEN	LV	INDIF	R1041	PLOUARZEL	29	100	Officier de permanence
COM-IAZDS SUD OUEST	LV	INDIF	R0004	BORDEAUX	33	40	EMZD-Officier traitant-J6
PM SPM	LV	PSYAP	R1023	BORDEAUX	33	10	Psychologue - SLPA BORDEAUX
ALFUSCO	LV	INDIF	R1061	LANESTER	56	20	Chargé d'études "navigation" (systèmes et moyens de navigation naval) Disponible à/c du 01/2024
CECLANT AMIRAU	LV	INDIF	R1069	ANGERS	49	15	Animateur JDC ANGERS Disponible à/c du 01/2024
ECOLE NAVALE	EV1	INDIF	R1098	LANVEOC	29	15	Collaborateur CDFMM
ALFUSCO	EV1	INDIF	R1047	LANESTER	56	20	Chargé d'études MUNEX Disponible à/c du 01/2024 Possible AB-initio
ALFUSCO	EV1	INDIF	R1143	LANESTER	56	30	Adjoint communication
ALFUSCO	EV1	INDIF	R1144	LANESTER	56	15	Préventeur Possible AB-initio
ECOLE NAVALE	EV2	INDIF	R1160	LANVEOC	29	60	Renfort auprès de la cellule communication
ALFAN ANTBREST	MAJ	COMORG/ MANEU	R1149	BREST	29	90	Entraîneur manœuvre et stages MECO/RECO - Renfort armes ERCT Pilote
ALFAN ANTBREST	MAJ	MEARM	R0118	BREST	29	55	Renfort armes - Simulateurs
CECLANT AMIRAU	MAJ	OPS	R1253	BREST	29	45	Adjoint montage exercices
COM-IAZDS OUEST	MAJ	GESTRH	R0064	QUIMPER	29	30	DMD 29 - Assistant de commandement
ECOLE NAVALE	MAJ	COMORG/NA VIT	R1133	LANVEOC	29	80	Suivi administratif des embarcations et installations de la marina
EMM	MAJ	SIC	R1461	BREST	29	10	Chef de projet en télécommunication spatiales
ESNLE	MAJ	EPMS	R1019	BREST	29	90	Moniteur EPMS

GSBDD BREST	MAJ	GESTRH	R0007	BREST	29	60	Renfort au sein du BAPM
ILONG BASE	MAJ	INDIF	R1146	CROZON	29	50	Officier gardiennage
CELAE	MAJ	INDIF	R1059	QUEVEN	56	36	Chargé de mission
EC FUSIL	MAJ	INDIF	R1193	LANESTER	56	28	Officier de gardiennage
EC FUSIL	MAJ	INDIF	R1199	LANESTER	56	10	Encadrement de stage / évaluation
ALFAN ANTBREST	MP	SITEL	R1118	BREST	29	54	Entraîneur SIC – Adjoint bureau ENT SIC
ALFAN ANTBREST	MP	MEARM/ ELARM	R0119	BREST	29	54	Entraîneur « ARMES » - Simulateur SIMDAV
ALFAN ANTBREST	MP	OPS / GE	R0120	BREST	29	40	Entraîneur Guerre Electronique
ALFAN ANTBREST	MP	BM OPS/AM BS OPS/SURF	R1302	BREST	29	45	Adjoint chargé de la préparation des inspections générales
ALFAN ANTBREST	MP	INDIF	R1406 R1407	BREST	29	20	Gradé encadrement stagiaires étrangers
BN BREST	MP	MECAN	R0042	BREST	29	60	Aventurière II – membre de l'équipage – maitre mécanicien
BREST CIN	MP	FUSIL	R1123	BREST	29	30	Instructeur groupement instruction "militaire"
BREST CIN	MP	FUSIL	R1128	BREST	29	20	Adjudant d'armes de PTBA lourde (été / Noel)
CECLANT AMIRAU	MP	INDIF	R1455	BREST	29	30	Instructeur DIRTIR à/c de 01/2024
CECLANT AMIRAU	MP	OPS	R1546	BREST	29	20	Responsable de la diffusion de l'information - EML1 anglais indispensable (EML2 souhaitable) - quarts de nuit
CECLANT AMIRAU	MP	OPS	R1473	BREST	29	60	Adjoint montage exercices GANO/Afrique
CECLANT AMIRAU	MP	INDIF	R1301	BREST	29	70	IDD cenral adjoint sillage à/c de 03/2024
CECLANT AMIRAU	MP	INDIF	R1419	BREST	29	30	Instructeur PMSNU
COM-IAZDS OUEST	MP	GESTRH	R1011	BREST	29	20	EM CDF - Secrétaire commandement
DZRSD - OUEST	MP		R1004	BREST	29	13	
DZRSD - OUEST	MP		R1007	BREST	29	60	
DZRSD - OUEST	MP		R1000	BREST	29	10	

EM ALFOST	MP	INDIF	R1055	BREST	29	80	Adjoint COS RENS
ECOLE NAVALE	MP	NAVIT	R1091	LANVEOC	29	50	Instructeur NAVIT
ECOLE NAVALE	MP	SITEL	R1096	LANVEOC	29	75	Adjoint Centre de Planification et de Conduite - SIC
ECOLE NAVALE	MP	INDIF	R1123	LANVEOC	29	30	Patron d'embarcation d'instruction à l'hélitreuillage (pour EIH Jules)
ECOLE NAVALE	MP	INDIF	R1144	LANVEOC	29	15	Technicien formateur instructeur marine 3B
ECOLE NAVALE	MP	INDIF	R1147	LANVEOC	29	40	Officier de garde
GSBDD BREST-LORIENT	MP	RESTAU/ COMLOG	R1276	BREST	29	50	Contrôle interne comptabilité
SLM BREST	MP	COMLOG	R1065	BREST	29	45	Techniciens logistique des biens
SSF BREST	MP	ELECT	R1019	BREST	29	45	Expert de la cellule ERDT ELECT
DMAE	MP	TECHAERO	R1010	MERIGNAC	33	60	Direction de la maintenance aéronautique – animateur technique en flotte environnement
DMAE	MP	LOG/ORGM AERO	R1005	MERIGNAC	33	60	Suivi logistique de l'ATL2
GSBDD BORDEAUX	MP	GESTRH	R1000	BORDEAUX	33	90	Chargé de mission
COMAR BORDEAUX	MP	INDIF	R1054	MONT-DE-MARSAN	40	12	DMD 41 – Assistant départemental
EC FUSIL	MP	INDIF	R1191	LANESTER	56	60	Concepteur intégrateur multimédia
CDO PONCHARDIER	MP	SITEL/RECOM	R1035	LANESTER	56	45	Chargé de projet Atelier Radio – Expert intégration (expérience préalable CDO ou SIC ALFUSCO)
BAN LBIHOUE	MP	FUSIL	R1129	QUEVEN	56	60	Encadrant stage SACOPS 1
CECLANT AMIRAU	MP	INDIF	R0199	LORIENT	56	25	Instructeur PM à/c de 06/2024
COM-IAZDS OUEST	MP	INDIF	R1030	LE MANS	72	30	DMD 72 - Sous-officier traitant CO DMD
57S	PM	MECBO	R1001	LANDIVISIAU	29	59	Mécanicien de bord sur FALCON 10
AIA BRETAGNE	PM	INDIF	R1062	LANVEOC	29	60	Assistant gestion ADM PERS MIL SUP
ALFAN ANTBREST	PM	LSM	R1303	BREST	29	60	Entraineur bâtiments dans le domaine LASM de la FAN
BAN LANDIVISIAU	PM	GESTRH	R1165	LANDIVISIAU	29	20	Suivi et instruction des dossiers RH

BFM AMYOT D'INVILLE	PM	EPMS	R1278	BREST	29	40	Adjoint EPMS/BOI
BN BREST	PM	NAVIT	R1076	BREST	29	75	Coordinateur PC de la base navale de Brest
BN BREST	PM	SECNAV	R1075	BREST	29	30	Instructeur formateur au Centre de formation pratique et d'entraînement à la sécurité
BREST CIN	PM	INDIF	R1138	BREST	29	35	Gradé d'encadrement
CECLANT AMIRAU	PM	INDIF	R1574	BREST	29	55	Chargé secrétariat de séance Comité Social
CECLANT AMIRAU	PM	MARPO	R1142	BREST	29	45	Préventionniste incendie
CECLANT AMIRAU	PM	INDIF	R1583	BREST	29	30	Adjoint d'astreinte
CELAE	PM	PORTEUR	R1015	LANVEOC	29	40	Contrôleur de stock
CIMOB	PM	COMLOG/ GESTRH	R0012	BREST	29	30	Développement des indicateurs de pilotage
CRGE MARINE	PM	OPS	R1026	BREST	29	27	Mise à jour de la banque de données (BDD) Photmil Connaissances bases de données de référence indispensables
DIRISI BST	PM	SIC	R1000	BREST	29	60	Mise à jour et entretien de la partie Marine de la base interarmées d'assignations de fréquences
ECOLE NAVALE	PM	GESTRH	R1132	LANVEOC	29	50	Chargé du bureau réserve
ECOLE NAVALE	PM	MECAN	R1148	LANVEOC	29	55	Gestionnaire FABLAB
EM ALFOST	PM	FUSIL	R1065	BREST	29	40	Technicien système (LAD) - évaluation nouveaux systèmes de lutte anti-drones.
EM ALFOST	PM	OPS	R1067	BREST	29	60	Membre cellule SEC SAT
GSBDD BREST-LORIENT	PM	INDIF	R1056	CROZON	29	60	Conseils et orientation
SLM BREST	PM	ATNAV	R1043	BREST	29	50	Formateur encadrant atelier productique
SSF BREST	PM	MECAN	R1001	BREST	29	30	Correspondant SIGLE Bord
SSF BREST	PM	SECIM	R1020	BREST	29	30	Suppléant de la personne compétente et radioprotection
SSF BREST	PM	GESTRH	R1031	BREST	29	30	Chargé de l'archivage de la documentation contractuelle

SSF BREST	PM	COMLOG	R1038	BREST	29	40	Intégration immobilisation dans SIGLE
UROM CECLANT	PM	MARPO/ SECNAV	R3002	BREST	29	90	Instructeur SECURITE
UROM CECLANT	PM	FUSIL	R3003	BREST	29	90	Instructeur DEFSEC
UROM CECLANT	PM	MANEU	R3004	BREST	29	90	Instructeur MANEU
COMAR BORDEAUX	PM	MECAN	R1057	BORDEAUX	33	20	Chargé de mission - escale/HSCT
COMAR BORDEAUX	PM	INDIF	R1025	BORDEAUX	33	12	Gestion effets militaires des stagiaires
EM	PM	DETEC	R1014	BISCAROSSE	40	20	Chef de quart sauvegarde maritime / CTAC
BAN LBIHOUE – CEFAE	PM	CONTA	R1179	QUEVEN	56	30	Moniteur CONTA
BASE FUSCO	PM	MECAN	R1048	LANESTER	56	45	Assistant infrastructure
CDO KIEFFER	PM	OPS	R0018	LANESTER	56	120	Expert en liaison de données tactiques
CFM BRIERE	PM	FUSIL	R1197	QUEVEN	56	30	Officier de permanence protection sûreté
ALFAN ANTBREST	MT	INDIF	R1255	BREST	29	27	Secrétaire au bureau de protection du secret
BAN LANDIVISIAU	MT	GESTRH	R1122	LANDIVISIAU	29	21	Gestion documentation classifiée
BAN LANVEOC	MT	AERO	R1106	LANVEOC	29	60	Instructeur PLH
BREST CIN	MT	INDIF	R1102	BREST	29	25	BAC PRO AERO - Gradé d'encadrement et instructeur "stage découverte initiale"
CECLANT AMIRAU	MT	INDIF	R1409	BREST	29	24	Adjudant MICA CENTER
CECLANT AMIRAU	MT	INDIF	R1428	BREST	29	30	Adjoint d’astreinte
CECLANT AMIRAU	MT	GESTRH	R1554	BREST	29	80	Secrétaire adjoint CZM
CFM BRIERE	MT	GESTRH	R1288	QUEVEN	56	50	Assistant ressources humaines
BFM AMYOT D'INVILLE	SM	GESTRH	R1280	BREST	29	30	Assistant ressources humaines
BFM AMYOT D'INVILLE	SM	MECAN	R1283 R1284	BREST	29	30	Technicien mécanicien
BFM AMYOT D'INVILLE	SM	SYNUM	R1286	BREST	29	30	Spécialiste des systèmes numériques
BN BREST	SM	MARPO/SECIT	R1072	BREST	29	60	Chef d’agrès tous engins au sein de la compagnie des

							marins-pompiers de la base navale de Brest
CECLANT AMIRAU	SM	INDIF	R1425	BREST	29	46	Adjoint chef de quart MICA CENTER – EML1 anglais indispensable (EML2 souhaitable)
CECLANT AMIRAU	SM	INDIF	R1454	BREST	29	27	Assistant adjoint du bureau JDC Disponible à/c de mars2024
CECLANT AMIRAU	SM	INDIF	R1475	BREST	29	120	BREST 2024 - chargé de mission soutien logistique et évènementiel
CIMOB	SM	COMLOG	R0015	BREST	29	40	Agent chargé du traitement des FD – CR Possible AB-initio
ECOLE NAVALE	SM	INDIF	R1156	LANVEOC	29	5	Graphiste au sein de la direction du développement et des partenariats Possible ab-initio
MTECT-CROSS CORSEN	SM	GUETF	R1020	PLOUARZEL	29	45	Adjoint de quart Navigation/ Opération
MTECT-CROSS CORSEN	SM	GUETF	R1021	PLOUARZEL	29	45	Adjoint de quart Navigation/ Opération
MTECT-CROSS CORSEN	SM	GUETF	R1023	PLOUARZEL	29	45	Adjoint de quart Navigation/ Opération
MTECT-CROSS CORSEN	SM	GUETF	R1025	PLOUARZEL	29	45	Adjoint de quart Navigation/ Opération
MTECT-CROSS CORSEN	SM	GUETF	R1026	PLOUARZEL	29	45	Adjoint de quart Navigation/ Opération
MTECT-CROSS CORSEN	SM	GUETF	R1027	PLOUARZEL	29	45	Adjoint de quart Navigation/ Opération
MTECT-CROSS CORSEN	SM	GUETF	R1032	PLOUARZEL	29	45	Adjoint de quart Navigation/ Opération
COMAR BORDEAUX	SM	INDIF	R1079	BORDEAUX	33	20	Assistant GRH RESERVE - Nouvelle Aquitaine
GSBDD BREST-LORIENT	SM	INDIF	R1248	LORIENT	56	30	Agent courrier Disponible à/c du 02/2024 Possible ab initio
GSBDD BREST-LORIENT	SM	INDIF	R1167	LORIENT	56	60	Renfort au foyer de l'Ile Longue
ALFAN ANTBREST	QM1	PONT	R1213	BREST	29	29	Gradé filtreur
CECLANT AMIRAU	QM1	INDIF	R1372	BREST	29	46	Chef de quart MICA CENTER - EML1 anglais indispensable (EML2 souhaitable) - quarts de nuit Possible AB-initio
ECOLE NAVALE	QM1	INDIF	R1101	LANVEOC	29	30	Gradé de quart aubette Possible AB-initio
BASE FUSCO	QM1	INDIF	R1000 R1003 R1016 R1027	LANESTER	56	40	Gradé aubette Possible AB-initio

BAN LBIHOUE	QM2	FUSIL	R1084	LBIHOUE	29	38	Factionnaire filtreur Disponible à/c du 01/2024
BFM AMYOT D'INVILLE	QM2	INDIF	R1215 R1221 R1230	BREST	29	30	Chef de binôme
ILONG BASE	QM2	INDIF	R1178 R1179 R1182 R1183 R1184	CROZON	29	20	Filtreur
CECLANT AMIRAU	MOT	INDIF	R1449	BREST	29	22	Assistant PMS MAISTRANCE Possible AB-initio
CSMV-B	MOT	SEGER	R1008	GUILERS	29	30	Aide moniteur
GSBDD BREST	MOT	SEGER	R1206	LORIENT	56	25	Agent polyvalent Possible AB-initio
GSBDD BREST	MOT	SEGER	R1116	LORIENT	56	25	Renfort au sein du BAPM Possible AB-initio
GSBDD BREST	MOT	GECOLL	R1235	LORIENT	56	30	Agent polyvalent d'hôtellerie/Réceptionniste Possible Ab-initio
GSBDD BREST	MOT	SEGER	R1193	LORIENT	56	25	Agent polyvalent Possible AB-initio
GSBDD BREST	MOT	SEGER	R1094	LORIENT	56	37	Agent polyvalent restauration Possible AB-initio